



## Pension alimentaire et justificatifs

-----  
Par Steph\_88000

Bonjour.

Mon fils a eu 20 ans et je verse toujours la pension alimentaire correspondante. Je l'ai versée jusque là sans justificatif. J'ai désormais demandé depuis quelques temps et à plusieurs reprises des justificatifs mais sans retour jusque là. Je voulais connaître mes droits par rapport à cette situation et les devoirs et obligations de la maman concernant la fourniture des justificatifs. Dois-je saisir le juge? Je vous remercie tous par avance de votre aide concernant la démarche à suivre.

Bonne fin de journée.  
Stéphane.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Si le jugement ne conditionne pas le versement à la fourniture de justificatifs (de quoi exactement ?), il faudrait saisir le JAF à nouveau.

Plus d'infos sur cette page :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10435  
[/url]

-----  
Par Steph\_88000

Bonsoir.  
Merci pour votre réponse.  
Je voulais parler de justificatifs concernant sa non autonomie (poursuite d'études, chômage, ?).  
A défaut de réponse de la part de la maman, je pense effectivement saisir le JAF.  
Bonne soirée

-----  
Par yapasdequoi

Si le jugement ne prévoit rien, il faut en effet le faire compléter.  
Ensuite vous pourrez aussi verser en direct à votre fils plutôt qu'à la maman.  
Lisez le lien fourni !